



Syndicat c.g.t. – FORCE OUVRIERE
FPT – POWERTRAIN TECHNOLOGIES
BOURBON-LANCY

BILAN

le 22/03/2011

Une semaine après la fin des négociations salariales, il est temps de dresser le bilan.

Rappel :

Non cadres

- 1.8% d'Augmentation Générale au 1^{er} mars (tout le monde verra son salaire de base augmenté de 1.8% en mars) avec un mini de 50€ reparté en trois fois :
 - 27€ en mars
 - 13€ en octobre
 - Une prime de 10€ en octobre
 - Une prime de 10€ en novembre
 - Une prime de 10€ en décembre } Ces primes sont regroupées en une seule de 30€ en octobre.
- Attribution définitive des 10€ en AG en janvier 2012
- 0.3% de Promotion Développement en juillet.
- 1.8% sur les primes spécifiques en mars
- 1.8% sur le salaire d'embauche en mars
- 2 rattrapages suivi école et hors école en juin et décembre avec engagement de clôture des suivis sur 2012 et 2013. Ce qui signifie que les derniers embauchés, toucheront 10€ en juin et 10€ en décembre en plus sur leurs salaires de base.

Cadres :

- 2.1% d'Augmentation Individuelle en juillet

En dehors de cela, le syndicat FO a présenté les revendications suivantes :

- **Revalorisation de l'indemnité de transport et intégration dans les primes spécifiques.**
Réponse : Nous n'envisageons pas de revalorisation ni de l'intégrer dans les primes spécifiques.
- **Attribution d'une prime de bruit de 0.52 €/ heure pour tous les salariés contraints au port des protections auditives.**
Réponse : Non. Nous avons pris des mesures par le port obligatoire des protections auditives individuelles. Nous allons mettre en place des actions pour faire baisser le niveau sonore.
- **Déplafonnement de la prime d'ancienneté.**
Réponse : Non, nous n'irons pas au-delà de la convention collective.
- **Elaboration d'une véritable grille de salaire du coef.190 à 395 sans chevauchement.**
Réponse : Non, ce n'est pas dans notre conception.
- **Changement de coefficient à période régulière prenant en compte l'expérience professionnelle.**
Réponse : Non.
- **Alignement de la prévoyance non-cadres sur celle des cadres.**
Réponse : Nous cotisons déjà à part égale, nous ne sommes pas responsables des garanties.

- **Participation patronale à la mutuelle à hauteur de 60%.**

Réponse : Nous n'envisageons pas d'en rediscuter maintenant mais nous ferons remonter votre souhait.

- **Passage au coefficient 215 de tous les salariés habilités au Magnaflux.**

Réponse : Pour nous, il reste à régulariser une seule personne mais nous analyserons plus dans le détail afin de revenir à une situation normale à l'avenir.

- **Intégration de 1/3 de la prime trimestrielle dans le mois double.**

Réponse : Nous ne l'envisageons pas.

- **Retour à une indemnisation du chômage à 70% (en vigueur dans l'établissement jusqu'en 1993) au lieu de 60% comme actuellement (hors convention à 75%).**

Réponse : Non.

Comme vous le constatez les Négociations Annuelles Obligatoires ne se résument pas aux augmentations de salaires. C'est l'occasion pour les syndicats de présenter leurs propres revendications à la Direction.

C'est une des raisons pour laquelle, FO n'a pas accepté de se confondre dans une « alliance contre nature ». D'ailleurs le temps nous a donné raison puisque certains s'y sont brûlés les ailes.

Soyons claires, il y a 4 syndicats dans l'établissement et ce serait mentir aux salariés que de prétendre que nous sommes dans un monde de « bisounours » et que nous pouvons faire copains-copains avec ceux qui ont des revendications à l'opposé des nôtres et que nous combattons depuis des années.

C'est une question de cohérence et de crédibilité.

Comment des syndicats plus révolutionnaires que les révolutionnaires avant les élections, ont-ils pu se réduire à demandé 3.5% d'augmentation sans mini ?

Nous sommes bien conscient que, plus on est nombreux plus on est fort. C'est pour cela que nous sommes pour l'unité d'action, quand on se retrouve sur un tronc commun de revendications au cours de la négociation. C'est ce qui c'est passé la semaine dernière, quand « l'alliance » est venue sur nos revendications en demandant un mini (FO était le seul à revendiquer un mini depuis le début), et cela a été une réussite. **D'ailleurs, nous tenons à vous remercier tous pour votre forte mobilisation, votre détermination et votre discipline qui ont été déterminantes. Merci à tous.**

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons pris nos responsabilités et nous ne regrettons rien.

Nous avons considéré qu'il ne servait à rien de continuer le mouvement mais nous n'avons empêché personne de le faire s'ils étaient persuadés d'obtenir plus.

Par contre, nous avons considéré que nous ne pouvions pas signer cet accord car il était trop loin de nos revendications initiales.

Si un syndicat peut se permettre de dire qu'il ne signe pas, c'est bien FO.

En effet, en ayant obtenu 50€, les trois autres syndicats de « l'alliance » auraient dû, en toute logique, signer cet accord. Car il faut rappeler que le mercredi 9 dans la matinée (avant l'appel à la grève), ces derniers demandaient une augmentation de 3% (soit 45€ pour le salaire mini).

Alors comment un syndicat, qui est à l'origine de cette « alliance », peut-il aujourd'hui crier partout que cette augmentation de 50€ est inacceptable alors qu'il demandait 45€ avant la grève ???

Ceci étant dit, à vous maintenant de vous faire votre propre opinion